

Rapport	Régularité de la production	Source	Rédaction/Coordination	Contenu	Suivi politique
Interfédéral / Service	bisannuel	Accord de coopération 5 mai 1998	Service pauvreté : service public agissant en toute indépendance	constats, évaluations, propositions	CIM intégration sociale/Gouvernements/Parlements/instances consultatives. Débat par signataires de l'accord
Interfédéral / PNR et RSN	annuel	UE Stratégie 2020	PNR : Premier ministre; RSN : SPF Sécurité sociale	PNR : étape dans la réalisation des targets 2020, mise en oeuvre des recommandations par la Commission européenne; RSN : étape dans la réalisation des objectifs de la Méthode ouverte de coordination	PNR et RSN : gouvernements fédéral, communautaires et régionaux
Fédéral	rythme lié à la législature	Décision Gouvernement 4 juillet 2008	cabinet secrétaire d'Etat pauvreté + Ministres concernés	propositions : 6 objectifs déclinés en 59 propositions	Approbation par le Gouvernement, Bilan régulier au Conseil des ministres et au Parlement (2)
Région/Communauté flamande	1 plan par législature / rapport d'avancement annuel/ évaluation après 2 ans et adaptations le cas échéant (1)	Décret 21 mars 2003 / 18 juillet 2008	administration (département Welzijn, Volksgezondheid en gezin)	plan d'action /droits fondamentaux	Approbation par Gouvernement. Transmission au Parlement
Région Bruxelles Capitale	bisannuel /sauf baromètre: annuel	Ordonnance 20 juillet 2006 (1ère ordonnance: 11 juillet 1991)	administration: observatoire santé et du social (service d'étude CCC)	5 parties : baromètre social, rapport thématique, contributions externes, plan d'action, synthèse table ronde	Approbation par Gouvernement du plan d'action Discussion au Parlement
Wallonie	pas (encore) de rythme régulier	Décision Gouvernement 10 juin 1999 Décision du Gouvernement conjoint Wallonie-Fédération Wallonie-Bruxelles du 11 mars 2010	Administration : SPW-DICS + MCF + IWEPS + RWLP	Point sur accès des Wallons aux droits fondamentaux Volet inventaire des mesures (prochaine parution commune à la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2012) Volet Statistique (prochaine parution commune W et FWB : 2013) Volet Analyse et recommandations (collaboration SPW-DICS-MCF(?)-IWEPS-RWLP: 2014 ?)	Présentation et discussion au groupe de travail intercabineaux Cohésion sociale commun à la W et la FWB
Fédération Wallonie-Bruxelles	pas (encore) de rythme régulier	Décision Gouvernement 25 février 2005 Décision du Gouvernement conjoint Wallonie-Fédération Wallonie-Bruxelles du 11 mars 2010	Administration : SPW-DICS + MCF + IWEPS + RWLP	Point sur accès des Wallons aux droits fondamentaux Volet inventaire des mesures (prochaine parution commune à la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2012) Volet Statistique (prochaine parution commune W et FWB : 2013) Volet Analyse et recommandations (collaboration SPW-DICS-MCF(?)-IWEPS-RWLP: 2014 ?)	Présentation et discussion au groupe de travail intercabineaux Cohésion sociale commun à la W et la FWB
Communauté germanophone	pas (encore) de rythme régulier	Décision Gouvernement	ministère + Croix-Rouge	constats, analyses, propositions	Présentation au Parlement

(1) En complément au Plan d'action, le Gouvernement flamand a aussi approuvé le 25 mars 2011, un programme d'action relatif à la pauvreté des enfants, en particulier de 0 à 3 ans. Ce plan d'action est actualisé chaque année.

(2) La secrétaire d'Etat prévoit un plan d'action de lutte contre la pauvreté des enfants.